

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <p><b>Canton de Domont</b></p> <hr/> <p><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u></b> <b><u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Délibération n°: 030-2021</b></p> <p><b>Du : 22 juin 2021</b></p> <p>Nombre de Conseillers :  en exercices : 11  présents : 9  votants : 9</p> <p>Date de la convocation :  18 juin 2021</p>
--	--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,  
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales,  
Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Madame Morgane Auger, Conseillère municipale,  
Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

**OBJET : Modification des statuts du syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire

**Le Conseil Municipal,**

**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu,** la délibération du Syndicat mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise en date du 15 avril 2021 ayant pour objet la modification des statuts du syndicat,

**Vu,** le courrier en date du 3 mai 2021 du Syndicat mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise demandant d'approuver la modification de ses statuts,

**Considérant,** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	9	-	-

**Approuve**, les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

Les articles 2 (objet), 3 (compétences) et 4 (missions et activités complémentaires) sont modifiés :

- ✓ Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- ✓ Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont à jours conformément à la législation en vigueur ;
- ✓ Le syndicat se dote de compétences optionnelles :
  - Contribution à la transition énergétique,
  - Infrastructures de charge,
  - Energies renouvelables et efficacité énergétique ;
- ✓ Les missions et activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.

**Dit**, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 22 juin 2021

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt